



Institut national
de la recherche
scientifique

AVIS À LA COMMUNAUTÉ

Passage en zone jaune – Assouplissement des mesures dans nos édifices

Pour faire suite à l'annonce du premier ministre indiquant que la région de la Capitale Nationale passera au palier « jaune » à compter de lundi (14 juin), certains assouplissements sont donc de mise à l'intérieur des édifices Québec de l'INRS.

Bien que le télétravail est fortement suggéré à ceux qui peuvent le faire, voici quelques modifications apportées à nos règles actuelles.

À compter de lundi (14 juin) :

Accueil :

- Il n'y aura plus de registre à l'accueil.

A votre arrivée dans les édifices, vous devez :

- Retirer le couvre-visage;
- Désinfecter vos mains;
- Prendre un masque de procédure (des distributeurs ont été installés aux entrées principales des édifices).

Mesures sanitaires :

- Le respect des règles sanitaires de base (distanciation, nettoyage des mains régulièrement, etc.) est toujours en vigueur.

Port du masque de procédure :

- Obligatoire lors des déplacements dans les espaces communs;
- Recommandé comme mesure complémentaire aux mesures de la hiérarchie de prévention (distanciation, barrières physiques);
- Non exigé à l'intérieur des laboratoires et des bureaux où la distanciation physique de 2 mètres peut être respectée. Si la distanciation ne peut être respectée, le port du masque est obligatoire.

Circulation dans les édifices :

- Vous devez respecter la signalisation déjà en place (nombre de personnes par bureau, 1 personne à la fois dans les salles de bain et ascenseurs, etc.).

Heures d'ouverture :

- Les heures d'ouverture des édifices redeviennent ce qu'elles étaient avant la pandémie soit les périodes où du personnel est en place ou un agent de sécurité :
 - o Lundi au vendredi : 6h00 à 23h00;
 - o Samedi et dimanche : 9h00 à 18h00;
 - o Si vous êtes toujours dans l'édifice, en semaine au-delà de 18h00, vous devez descendre à l'accueil et signer le registre des présences pour que l'agent de sécurité sache que vous êtes toujours dans l'édifice. De même, la signature du registre doit se faire en tout temps le weekend, toujours pour permettre à l'agent de sécurité de savoir à quel endroit se diriger en cas de problème.
 - o Au-delà de ces heures, les accès demeurent limités aux laboratoires (tant au 490 qu'au LISTE) pour des expériences essentielles. Le formulaire habituel doit être utilisé et autorisé par le responsable des laboratoires, Stéfane Prémont.

Notez que pour les stagiaires, ils doivent se présenter aux heures normales de bureau (7h00 à 18h00) à moins d'une autorisation spéciale.

Débarcadère 490 :

- En fonction du retour à la normale des heures d'ouverture, le débarcadère sera de nouveau accessible. Là encore le respect des mesures sanitaires de base est exigé.

Note : En raison des travaux effectués tout autour de l'INRS, il faut cependant prévoir vos besoins à l'avance pour le débarcadère. Il arrive parfois qu'il ne soit pas accessible pour des périodes plus ou moins longues et nous ne sommes pas toujours avisés des entraves.

Salle de repos/repas et terrasse :

- Comme pour les restaurants, un maximum de 2 personnes par table sera permis, tout en respectant la distanciation entre les tables.

Nous souhaitons ces mesures sauront rejoindre plusieurs d'entre vous qui nous avez demandé des assouplissements pour la période estivale de campagne de terrain.

Nous vous remercions pour votre collaboration et vous souhaitons un bel été!

La direction du Centre Eau Terre Environnement